Communauté de Communes

DU CONSEIL COMMUNAUTARE « 4 O 依 SEMENE »

EXTRAIT DU REGISTRE DESADELIBERATIONS 230328_D_042-DE DU 28 MARS 2023

AR Prefecture

« Loire Semène »

L'an deux-mille-vingt-trois. le vingt-huit mars.

le Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes « Loire - Semène » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène, sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du conseil communautaire : 22 mars 2023

PRESENTS:

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, En exercice : 31 BONNEFOY, Mme М. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER. M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Présents: 27 Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERIAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Excusés représentés : 4

Mme VINSON

Excusés non représentés 0

0

EXCUSES REPRESENTES:

M. HAURY: Pouvoir donné à Mme JOLIVET Mme GOMEZ: Pouvoir donné à M. ARNAUD Mme JANISSET: Pouvoir donné à M. VALEYRE M. BLANCHARD: Pouvoir donné à M. RIVET

Votants: 31

Absents:

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20230328 D 042 Le Conseil Communautaire,

Commission: Finances -Mutualisation

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Objet: Budget Annexe Pépinière d'Entreprise

Constatant que le Compte Administratif présente : Un excédent de fonctionnement global de : Un déficit d'investissement global de

31 617,31 €, - 479 173,36 €.

du Viaduc: Affectation des Résultats 2022

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de - 550,00 €, • + R.A.R. en Recettes de 0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 479 723,36 €.

Décide à l'unanimité, d'affecter :

- En section d'investissement, la totalité du résultat de fonctionnement, soit :

31 617,31,

En section d'investissement, le déficit d'investissement de :

Certifié exécutoire

- 479 173,36 €.

Reçu en Préfecture ou sous-Préfecture le:

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (2 abstentions), approuve.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président

Frédérid GIRODET

Francois MARCEAU